



CSA R DGA

Mesures catégorielles

Gestion 2025 / hypothèses 2026

4 novembre 2025



La DRH DGA a présidé cette multilatérale de présentation des mesures catégorielles à la DGA.

Stéphanie PIVOTEAU, Corinne BIDOT, Cédric CARUANA (SIAé), Armand NEFFAR et Stéphane SIMON représentaient l'UNSA Défense.

Bilan de gestion 2025

La loi de finance initiale (LFI) 2025 prévoyait diverses mesures à l'attention des personnels civils du MINARM dont plusieurs ont un impact pour les agents de la DGA. Les mesures initialement programmées n'ont été que partiellement débloquées dans le cadre des arbitrages interministériels de l'été 2025.

Les dispositifs de revalorisation de la rémunération des contractuels (ICT et ASC) ont été validés dans le cadre d'enveloppes réajustées.

ICT_TCT

Pour les ICT la note de gestion 2025 a été validée par le responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) le 21/07/2025. L'enveloppe allouée a été de **8,61M€ au lieu des 9,2M€ programmés**. L'écart de 0,6M€ en moins est la conséquence d'une demande d'économies émise par Bercy. Fin juillet le COMEX DGA a arbitré pour préserver les **campagnes levier 2 et levier 3** réalisées au cours du second semestre 2025 afin de ne pas remettre en cause les **choix managériaux et de permettre la mise en paiement des leviers dès 2025**. L'emploi du levier 1 a été régulé en distinguant d'une part les mobilités s'inscrivant dans une trajectoire inter-filières et inter-directions et d'autre part les mobilités s'inscrivant dans un parcours ascendant dans une même filière. Il s'agissait de ne pas revenir sur la validation acquise du levier au titre des mobilités effectuées au cours du 1^{er} semestre. Ainsi, le choix a été fait de reporter au 1^{er} janvier 2026 les mobilités s'inscrivant dans un parcours ascendant dans une même filière.

Levier 1 « parcours professionnel » : 1,46 M€

366 ICT et 30 TCT bénéficiaires d'une mobilité valorisée au titre de 2025 : 277 mobilités ascendantes, 89 horizontales et 30 descendantes. Prise en charge rétroactive de 53 mobilités de 2024 et report de 19 mobilités au 01/01/2026. 12 contrats de requalification TCT => ICT (7 promotions au choix sur 21 dossiers et 5 dossiers suite à diplomation)

Levier 2 « Fidélisation des compétences et des savoir-faire » : 4,89M€

3561 ICT* et 429 TCT éligibles

Levier attribué à 75% des ICT et 77% des TCT. Le **montant médian versé** est de **77€ aux ICT et de 35€ aux TCT** (calcul hors revalorisation exceptionnelle et hors leviers à 0).

154 revalorisations exceptionnelles de 200€ (dont 105 pour compétences critiques et 49 pour réduction de l'écart salarial).

5 revalorisations plancher rétroactives 2024 (hors mobilité) et 1 revalorisation plancher suite mobilité 2025.

Levier 3 « engagement et performance » : 2,26 M€

41761 CT* et 429 TCT éligibles

Levier attribué à 92% des ICT et 86% des TCT

Montant médian annuel versé de 300€ aux ICT et de 100 € aux TCT

**L'écart entre les populations ICT « éligibles » correspond au transfert des ICT vers ASC NUM.*



92% des avenants ont été réalisés, ils seront mis en paie fin 2025. Un message est envoyé à chaque agent concerné pour leur annoncer la mise en paie. Un nouvel outil a été mis en place pour fluidifier le traitement.

Pour les revalorisations exceptionnelles, la DRH/DGA a envoyé une liste d'agents en décrochage salarial à chaque direction. Charge ensuite aux directions de faire leurs choix.

La DRH de la DGA considère à 5,5 M€ l'enveloppe nécessaire à la réalisation d'un levier 3 à la hauteur des ambitions affichées par la DGA. Elle était de 2,26 M€ cette année 2025.

Agents Sous Contrat (ASC)

La DGA compte **1064** agents sous contrat **ASC** répartis comme suit :

944 catégories A, 87 catégories B, 33 catégories C

Clause de revalorisation annuelle ASC du domaine numérique et renseignement :

54 catégories A – 20 catégories B - 2 catégories C

Clause de revalorisation triennale ASC hors numérique :

17 catégories A – 10 catégories B - 1 catégorie C

Convergence des rémunérations ASC NUM de la DGA sur le référentiel numérique ministériel :

14 catégories A – 3 catégories B

Pour les ASC, la note de gestion 2025 a été validée par la DRH-MD le 29/07/2025.

Deux modalités de revalorisation en cours de contrat, **les revalorisations « à l'ancienneté »** destinées à fidéliser les agents en rémunérant leur engagement dans la durée au sein du ministère et leurs qualités professionnelles et **les revalorisations pour mobilité** qui récompensent la prise de risque des agents qui changent d'environnement professionnel, de poste, ou de niveau de fonction.

La valorisation des mobilités effectuées en 2025 est en cours d'examen avec la DRH-MD. La Directrice a confirmé qu'elles seront traitées en 2025.

Fonctionnaires

Pour les fonctionnaires la note DRH-MD/SRHC du 29/08/2025 définit la revalorisation de l'IFSE des filières administrative et technique.

Mesures de revalorisation de la filière administrative : l'UNSA Défense vous propose de prendre connaissance de son flash info sur le sujet [ICI](#)

Mesures de revalorisation de la filière technique : l'UNSA Défense vous propose de prendre connaissance de son flash info sur le sujet [ICI](#)

Sur le périmètre de la DGA, près de **1 200 agents** sont concernés par ces mesures de revalorisation.

Autres mesures catégorielles

La revalorisation de **l'indemnité de site isolé** (île du Levant) a été effective au 1^{er} septembre 2025 avec de nouveaux montants : elle a été portée à 21€ pour l'indemnité de jour et 57€ pour l'indemnité de nuit. Le plafond mensuel a été relevé à hauteur de 1262€. Cette revalorisation concerne environ 200 agents.

Concernant les **ouvriers de l'État**, la DGA avait demandé pour 2025 la **révision du taux d'avancement** pour l'accès au **Groupe VII**.

Hors réunion : depuis la tenue de cette multilatérale le guichet unique (GU) a validé une **dotation supplémentaire** pour l'accès au groupe VII en 2025. **141 postes** (dont 12 pour la DGA), seront en priorité utilisés pour le reclassement des essais valables dans les métiers du MCO Aéro et Terrestres.

L'UNSA Défense a réitéré sa demande faite lors du GT RH du mois de mars 2025, à savoir le chiffrage de la suppression de l'abattement de zone pour l'ensemble des ouvriers de l'Etat de la DGA. La DRH/DGA a bien pris l'action et nous répondra lors du prochain GT RH. **Vos représentants ne manqueront pas de vous informer de la suite donnée à ce sujet.**



Hypothèses 2026

La DGA envisage l'intégration des mesures relatives à la revalorisation des contractuels dans le socle « Glissement, Vieillesse, Technicité » (GVT : permet de mesurer l'impact du vieillissement et de l'avancement de carrière des agents sur la masse salariale).

- Maintien de l'enveloppe (8,61 M€) ICT/TCT identique à l'année 2025 et report de l'entrée en vigueur de la deuxième marche du levier3
- Maintien de l'enveloppe ASC et clarification des critères d'appréciation de la mise en œuvre d'un examen annuel des revalorisations des ASC dans le domaine NUM/CYBER et de promotion des parcours professionnels.

ICT_TCT

L'UNSA Défense a témoigné de l'incompréhension des agents quant aux montants faibles des leviers mais aussi des critères objectifs qui ont conduit les managers à donner tel ou tel montant. La DRH/DGA a identifié les irritants pour les agents ayant perçu une revalorisation exceptionnelle et un levier 2 nul. Les 5% de la population des ICT, éligibles pour percevoir le montant plafond dans le cadre du levier 3, ont été respectés par une attribution seulement sur les postes F11 et F12, là où ça fonctionne le moins dans l'enveloppe.

La commission de validation pour les mobilités relatives à l'attribution du **levier 1** se réunit une fois par mois.

L'UNSA Défense a fait part de son désaccord quant à l'individualisation de l'attribution du levier 2 dans le cadre des revalorisations exceptionnelles. L'expérience de vos représentants **UNSA Défense** sur le sujet tend à identifier des dérives connues de l'époque des AP. La DRH/DGA a répondu que le dispositif d'individualisation serait destiné à des rectifications de salaires en décrochage. En effet 200€, peuvent ne pas suffire dans ce cas-là.

Pour **L'UNSA Défense**, si des garanties de gestion en ce sens sont apportées, alors **L'UNSA Défense** pourrait y être favorable.

Agent Sous Contrat (ASC)

La note de gestion des ASC est arrivée tardivement en 2025 (juillet). Des discussions sont en cours avec les autres employeurs ministériels notamment CND, COMCYBER et DGSE.

L'UNSA Défense s'interroge sur la rédaction d'une note de gestion pour les ASC Cyber, verra-t-elle le jour ?

La DGA souhaite capitaliser sur la souplesse du nouveau cadre de gestion ministérielle pour préciser les critères d'appréciation des deux types de revalorisations, celle dite « à l'ancienneté » et celle liée à la mobilité.

CONCLUSION

L'UNSA Défense a apprécié les échanges empreints de transparence. Le constat, malgré des réponses détaillées, est le même chaque année à savoir le budget de l'année N+1 est incertain. Certaines incertitudes demeurent concernant l'indemnité de sujexion d'essais et d'expertise (IS2E), **L'UNSA Défense** continuera d'appuyer la demande de mise en œuvre de cette indemnité.